

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 FÉVRIER 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 18 février à 16h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de Fontainebleau, dûment convoqué le 15 février 2022 (2^{ème} convocation : quorum non atteint le 15 février 2022), réuni en salle de réunion au 43 boulevard du Maréchal Joffre sous la présidence d'Isabelle BOLGERT, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents : Mme BRÉHIER, M. BEAUDOUIN, M. CHARBONNIER, M. EMMERICH.

| | |
|-------------------------|----|
| En exercice | 13 |
| Présents ou représentés | 7 |
| Votants | 7 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 7 |
| Pour | 7 |
| Contre | 0 |

Étaient représentés :

M. VALLETOUX a donné pouvoir à Mme BOLGERT.

Mme LEDOUX a donné pouvoir à M. BEAUDOUIN.

Étaient absents excusés :

Mme BONET, Mme NORET, Mme WITCZAK, M. FLINÉ, M. TENDA, M. THOMA.

Assistait à la séance : Mme GÂTÉ.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires - Budget principal M14 du CCAS - Exercice 2022

- **Unanimité**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 précisant qu'un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant les modifications apportées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, en matière de transparence financière,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation du budget primitif du CCAS M14 - exercice 2022.

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires, joint, a été établi pour servir de support au débat et a été remis à tous les membres du Conseil d'Administration.

PRECISE que ledit rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville de Fontainebleau.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Frédéric VALLETOUX

Le Maire, Président du CCAS
de Fontainebleau

Publié le
Notifié le
Certifié exécutoire le